



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cotisations

Question écrite n° 17091

Texte de la question

M. Jean Auclair appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la crise des cotisations sociales dues par les agriculteurs. En 1996, le ministère de l'agriculture avait accordé aux éleveurs frappés par la crise résultant de l'ESB un report de 50 % des cotisations sociales jusqu'en 1999. Aujourd'hui, la situation financière des éleveurs bovins est toujours difficile et notamment les 2 800 éleveurs creusois vont rencontrer des problèmes supplémentaires pour s'acquitter en 1999 d'une année et demie de cotisations (qui représentent 24 millions de francs). Il existe par ailleurs, un risque de fragilisation pour les organismes tels que la Mutualité sociale agricole ou le GAMEX. Il lui demande donc de prévoir au BAPSA le financement nécessaire pour annuler ce report de cotisations sociales comme l'avait laissé entendre le précédent ministre de l'agriculture en s'engageant à réexaminer les situations en temps voulu.

Texte de la réponse

En raison de l'importance de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), une mesure exceptionnelle en matière sociale a été mise en oeuvre par la circulaire DEPSE/SDPS/C 96 n° 7038 du 26 juillet 1996. Elle a consisté à reporter à l'échéance de 1999 la moitié des cotisations d'assurance maladie, de vieillesse et de prestations familiales dues au titre de l'année 1996. Cette mesure de solidarité nationale porte sur plusieurs centaines de millions de francs de cotisations sociales et représente, en 1998, près de 20 millions de francs en intérêts financiers à la charge de l'Etat. Il n'est pas envisagé en l'état actuel des comptes publics d'aller au-delà de cet effort. Les éleveurs concernés pourront cependant demander en 1999 à leur caisse de mutualité sociale agricole un échéancier, dans les conditions de droit commun, pour le paiement des cotisations dues à l'issue de ce moratoire de trois ans.

Données clés

Auteur : [M. Jean Auclair](#)

Circonscription : Creuse (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17091

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 1998, page 3939

Réponse publiée le : 14 septembre 1998, page 5048